



Le Collège National des Experts Judiciaires en Acoustique, association créée en 1987 à l'initiative du groupe de réflexion sur l'expertise de la Société Française d'Acoustique (ex G.A.L.F.), a pour vocation de réunir les techniciens en acoustique et en vibrations inscrits sur les listes d'Experts des Cours d'Appel et des Tribunaux Administratifs.

Adhérent à la Fédération Nationale des Compagnies d'Experts, le C.N.E.J.A.C. regroupe une cinquantaine de membres de cette spécialité, répartis dans les différentes circonscriptions administratives et judiciaires.

Pour répondre aux exigences de compétence requises en matière d'expertise sur le bruit, tout à la fois dans les domaines de la procédure judiciaire, de la technique et de psychophysiologie, le C.N.E.J.A.C. organise des conférences et réunions semestrielles avec la participation de magistrats, d'avocats et de spécialistes.

Les actions d'information, la confrontation des expériences et les travaux de recherche suscités dans le but d'aider à l'identification de la nuisance sonore, confirment le CNEJAC dans son rôle de soutien privilégié auprès des experts-acousticiens.

Œuvrant pour la qualité de la mesure d'instruction technique, le Collège National des Experts en Acoustique apporte ainsi un concours utile à la Justice.